



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023

N° : 2023-45
OBJET : Mandat n°2223 – Avenant n°1 - Développement de la stratégie déchets sur le Grand Parc

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant-e-s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent-e-s :	nombre de votes /délégué-e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5 + 5
	MME DEHAN 5
	MME EL FALOUSSI 5
	M. GOMEZ 5
	MME GROSPERRIN 5
	M. QUINIOU 5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES 5
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5 + 1
	MME TERRIER 1,5
LYON	M. CHAPUIS 5,5
	MME TOMIC 5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4

	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Gersperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Une convention de mandat n°2223 « Développement de la stratégie déchets sur le Grand Parc » est intervenue entre le Symalim et la Segapal le 17 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant total prévisionnel du mandat est de 309 000 € TTC (Trois cent neuf mille euros).

Les travaux consistent à remplacer de nombreuses poubelles dispersées sur le parc et dans lesquelles l'ensemble des déchets étaient déposés, par des points d'apport volontaire localisés offrant la possibilité de trier les déchets.

Le présent avenant a pour objectif de mettre à jour le bilan prévisionnel de l'opération.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2223 « Développement de la stratégie déchets sur le Grand Parc » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

